



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUIN 2014

Le dix-sept juin deux mille quatorze, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MM. Jacqueline DUSSEAUX – Claude DELHAYE – Monique KLEIMANN - Adjoints

MM – Pascal CHAIGNEAU - Serge LASCAR – Patricia LE COZ – Jean-Marie LOUBET – Marcel PICAZO – Peggy REGULUS – Gilles VERRECCHIA - Léna WAQUEZ -

Absents excusés : Claire FIALETOUX ayant donné pouvoir à Peggy REGULUS - Emmanuel SAGOT ayant donné pouvoir à Jean-Marc FOUCHER - Catherine SBALCHIERO ayant donné pouvoir à Jean-Marie LOUBET -

Secrétaire de séance : Peggy REGULUS

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

OBJET : Indemnités du Maire et des Adjoints -

Vu l'installation des nouveaux élus au sein du conseil municipal.

Vu l'installation du Maire et des trois Adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, avec effet au 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 31 % de l'indice 1015, et des adjoints à 8.25 % de l'indice 1015, soit le taux maximal réglementaire.

OBJET : Désignation des délégués au sein des commissions intercommunales -

Vu l'installation des nouveaux élus au sein du conseil municipal, et du Conseil Communautaire.

Considérant qu'il convient de nommer des délégués parmi le conseil municipal, pour siéger aux diverses commissions intercommunales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité :

- Commission des Finances et développement économique : Emmanuel SAGOT et Patricia LE COZ
- Commission Aménagement de l'espace – Environnement : Monique KLEIMANN ET Serge LASCAR
- Commission Travaux : Jean-Marc FOUCHER et Pascal CHAIGNEAU

- Commission Enfance et Solidarité : Jacqueline DUSSEAUX ET Léna WAQUEZ
- Commission Communication et Maintien à domicile : Claude DELHAYE et Jean-Marie LOUBET

OBJET : Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Serge DASSAULT -

Vu la proposition de Monsieur Serge DASSAULT, Sénateur de l'Essonne, d'accorder à la commune de Villeconin une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, afin de nous aider à restaurer les fenêtres de l'école, et à changer le matériel informatique de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité Monsieur le Sénateur pour une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les opérations suivantes :

- 1° Remplacement de menuiseries extérieures à l'école :
 - . Montant des travaux : 7 811 € HT soit 9 373.20 € TTC
 - . Subvention D.E.T.R. 20 % : 1 562.20 €
 - Autofinancement : 7 811 €
 - Et travaux de plomberie pour la petite section :
 - Montant des travaux : 6 355.94 € HT soit 7 627.12 € TTC autofinancés
 - Soit un autofinancement total de : 15 438.12 €.
- 2° Achat de matériel informatique pour 6 398 € HT soit 7 677.60 € TTC autofinancés.
Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches auprès de Monsieur le Sénateur.

OBJET : Vote du budget primitif 2014 – Annule et remplace la précédente délibération.

Vu le compte administratif 2013 du budget communal.

Vu la délibération du 29 avril 2014 adoptant le budget primitif communal de l'exercice 2014.

Considérant une erreur matérielle constatée par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les rectifications suivantes sur le budget communal 2014 :

- Au 023 : 33 425 €, soit un total de dépenses de fonctionnement de 397 775.47 €
- Au 10226 : 0 € en recette de fonctionnement, soit un total de recettes de fonctionnement de 397 775.47 €
- Au 021 : 29 425 €
- Au 10226 : 4 000 €, soit un total de recettes d'investissement de 140 153.17 €

OBJET : Délégations au Maire – Annule et remplace la précédente délibération.

VU l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

VU la délibération du 28 mars 2014.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22.
VU les observations de Monsieur le Sous-Préfet sur la rédaction des dispositions de cet article.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux.
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.
- Prendre **toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurances.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grévés, ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000 €.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés, et de répondre à leur demande.
- Décider de la création de classe au sein du groupe scolaire.
- Fixer les reprises d'alignement, en application d'un document d'urbanisme.
- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **délégation consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions.**
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Questions diverses -

- . **Sécurisation du bourg** : Le Conseil Général a déposé des propositions pour :
 - L'aménagement du carrefour église – école – mairie
 - Route de Montflicx
 - Entrée Route de Souzy

